



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 10 avril 2025

Objet : Approbation de la transformation du groupe scolaire Gaudin Venturi (maternelle et élémentaire) en site entièrement bilingue

Date de la convocation : 28 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame POLISINI Ivana ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame VIVARELLI-MARI Jérôme à Monsieur GRASSI Didier ;
Madame ORSINI SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don-Petru ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame LUCIANI Emmanuelle ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur PAOLI Jean-François ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'Éducation et notamment l'article L. 212-1 ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'école extraordinaire du groupe Gaudin/Venturi en date du 31 janvier 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 8 avril 2025 ;

Considérant que depuis 2014 la ville de Bastia promeut l'enseignement bilingue dans les écoles avec le souci constant du dialogue et de la concertation avec les équipes enseignantes, les parents d'élèves et les instances académiques ;

Considérant qu'en 2015, il y avait 425 élèves recevant un enseignement bilingue en maternelle, soit 39% de l'effectif de maternelle, et 650 à l'élémentaire, soit 36% de l'effectif de l'élémentaire ;

Considérant qu'au total, 1075 élèves suivaient un cursus bilingue ce qui représentait 38% de l'effectif global ;

Considérant qu'on distinguait 7 sites bilingues ou partiellement :

- 4 écoles entièrement bilingues : Campanari, Subissi, Cardu, Charpak
- 3 écoles avec filières bilingue et standard : Venturi, Calloni, Desanti

Considérant l'offre d'enseignement bilingue de 20% dans la zone Sud et de 56% dans la zone Nord ;

Considérant qu'en 2025, il y a 553 élèves recevant un enseignement bilingue en maternelle, soit 72.19% de l'effectif de maternelle, et 924 à l'élémentaire, soit 61.68% de l'effectif de l'élémentaire ;

Considérant qu'au total, 1477 élèves suivent désormais un cursus bilingue ce qui représente 65,24% de l'effectif global, soit une progression de 37,4% d'élèves bilingues supplémentaires ;

Considérant la double filière (bilingue et standard) présentée par le conseil d'école extraordinaire du groupe scolaire Gaudin Venturi afin d'émettre un avis sur le projet de transformation des écoles maternelle et élémentaire en sites entièrement bilingues ;

Considérant que ce passage au bilinguisme s'inscrit dans un enjeu de mixité sociale et d'ambitions pédagogiques portées par l'Éducation nationale et la Municipalité ;

Considérant qu'on distingue alors :

- 8 écoles bilingues : Campanari, Subissi, Cardu, Charpak, Calloni, Defendini (entièrement bilingue en 2025 2026), Desanti (il restera 1 classe standard en 2025 2026) et Gaudin Venturi à la prochaine rentrée scolaire
- 3 écoles à filières standard : Amadei, Reynoard, Charles Andrei

Considérant qu'ainsi l'offre d'enseignement totalement bilingue est ainsi de 58% dans la zone Sud et de 85% dans la zone Nord.

Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana POLISINI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article unique:

- **Prend acte** de la transformation du groupe scolaire Gaudin Venturi (maternelle et élémentaire), validée par l'Education Nationale, en site entièrement bilingue.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 15/04/2025


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.